

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2025

INSTAURER DES PEINES PLANCHERS POUR LES CRIMES ET DÉLITS COMMIS CONTRE
LES MEMBRES DE LA FORCE PUBLIQUE ET LES POMPIERS - (N° 1410)

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par

M. Di Filippo, M. Brigand, Mme Corneloup et M. Le Fur

ARTICLE UNIQUE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 29, insérer les deux alinéas suivants :

« 9. D'un professionnel de santé ;

« 10. D'un membre du personnel exerçant dans le secteur public aux titres du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face aux nombreuses agressions auxquelles sont confrontés nos soignants ou les personnels en charge de nos enfants, il est essentiel et urgent de prendre des mesures fortes pour mieux les protéger et pour mettre fin au laxisme et au sentiment d'impunité qui domine.